



Le contrat de maintenance ne couvre pas le cas des travaux en régie où l'entreprise régisseur n'a pas la responsabilité d'un

5. Équipements

Avant toute opération de prestation de maintenance :

...



elles ne peuvent être appliquées que si l'utilisateur notifie la pénalité dans les 60 jours à compter du retard et sont exclusives de toute autre sanction ou indemnisation fournitures ou prestations en cause.

En cas de retard imputable au Prestataire, le Prestataire lui notifiera ce retard et sera en droit de demander un changement de planning. Par ailleurs, il lui indiquera les éventuelles conséquences financières que ce retard pourrait occasionner.

En cas de force majeure, un nouveau planning sera établi entre les parties et le Prestataire ne pourra demander aucune pénalité au Prestataire du fait de cette modification de planning.



a. Garantie contractuelle de la maintenance

Le Prestataire peut accorder le cas échéant une garantie

